

DOCUMENT S/11271*

Lettre, en date du 18 avril 1974, adressée au Secrétaire général
par le représentant de l'Afrique du Sud

[Original : anglais]
[22 avril 1974]

J'ai l'honneur de me référer au rapport du Comité spécial de l'*apartheid* sur l'assassinat de M. Onkgopotse Abraham Tiro et de M. John Dube, publié sous la cote S/11254 et daté du 9 avril 1974.

Vous vous rappellerez que la mission de l'Afrique du Sud vous a adressé la lettre suivante, le 13 février 1974, au sujet du décès de M. Tiro⁷ :

"J'ai l'honneur de me référer à l'intervention faite devant le Comité spécial de l'*apartheid* par le représentant permanent du Botswana au sujet du décès de M. Abraham Tiro, ainsi qu'à la discussion que cette intervention a suscitée au sein du Comité⁸.

"Je suis chargé de vous faire savoir que le Gouvernement de la République sud-africaine s'élève avec la dernière vigueur contre les allégations et insinuations selon lesquelles l'Afrique du Sud aurait été mêlée au décès de M. Tiro. Le Gouvernement sud-africain déclare catégoriquement qu'il n'est, directement ou indirectement, nullement responsable de ce décès et n'y a eu strictement aucune part.

"L'Afrique du Sud a souvent déclaré en termes vigoureux combien elle abhorre et condamne les

actes de terrorisme de quelque sorte qu'ils soient. Pareils actes sont indéfendables et injustifiables, et l'on ne saurait en aucun cas leur trouver des excuses. Aussi le Gouvernement sud-africain condamne-t-il également l'attentat en question quel qu'en soit l'auteur."

Je suis autorisé par mon gouvernement à déclarer que les termes de cette lettre ainsi que les sentiments qui y sont exprimés s'appliquent également au décès de M. Dube. Le Gouvernement sud-africain déclare catégoriquement qu'il n'est en aucune manière responsable ni complice de l'assassinat de M. Dube. Il réaffirme qu'il abhorre et condamne vigoureusement les actes de terrorisme de quelque nature qu'ils soient et condamne, en conséquence, l'assassinat de M. Dube tout autant qu'il a condamné celui de M. Tiro.

Etant donné que la communication citée plus haut qui vous a été adressée le 13 février 1974 n'est pas mentionnée dans le rapport du Comité spécial, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer également le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies,*

(Signé) C. F. G. VON HIRSCHBERG

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/9594.

⁷ A/9580.

⁸ Voir A/AC.115/SR.273.

DOCUMENT S/11273

Lettre, en date du 24 avril 1974, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le représentant du Congo concernant les relations entre le Congo et le Portugal

[Original : français]
[24 avril 1974]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre haute attention les faits ci-après qui constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

Le lundi 22 avril 1974, à 13 h 10, cinq avions chasseurs de l'armée colonialiste portugaise ont pénétré dans le territoire de la République populaire du Congo et survolé la localité de Banga, située à proximité du chemin de fer Congo-Océan. Le même jour, à 13 h 30, trois appareils portugais ont poursuivi leur incursion dans notre territoire.

Ce n'est pas la première fois que le Gouvernement colonialiste portugais, qui appuie sa domination dans ses colonies africaines sur des méthodes systématiquement barbares, se manifeste par des actes d'agression caractérisée et de provocation grossière contre le peuple révolutionnaire du Congo. L'armée portugaise, dans son entreprise obstinée de piraterie contre les Etats africains indépendants voisins de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau, ne cesse de commettre des actes de terrorisme sanglant contre les populations pacifiques des régions congolaises limitrophes de l'enclave angolaise de Cabinda.

Dans le passé, le Gouvernement de la République populaire du Congo, face à cette situation, a toujours mis un point d'honneur à réagir avec mesure et avec le maximum de dignité. Mais désormais, excédé par ces provocations gratuites et sans cesse renouvelées, le peuple congolais, uni autour du Parti congolais du travail et de son président, le commandant Marien N'Gouabi, est prêt à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour faire face à l'agression réactionnaire des troupes de répression colonialiste du Portugal et garantir l'intégrité de son territoire, sa souveraineté inaliénable, son indépendance aussi bien politique qu'économique, en même temps qu'il est fier de réaffirmer son appui total et inconditionnel à la lutte héroïque que mènent les peuples de l'Angola, du Mozambique et des îles du Cap-Vert pour leur libération nationale.

J'ai reçu instruction de mon gouvernement de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

*Le représentant permanent du Congo
auprès de l'Organisation des Nations Unie*

(Signé) Nicolas MONDJ